

## POSTULAT

### Pour un itinéraire de mobilité douce continu de Grandson à Champ-Pittet

---

Nice a sa *promenade des Anglais*, La Havane son *Malecon* et l'agglomération yverdonnoise sa *promenade du littoral*. Cet itinéraire de mobilité douce reliant Grandson à Cheseaux-Noréaz longe le bord du lac à travers des secteurs à fort caractère de loisirs. Emprunté quotidiennement par de nombreux pendulaires, ce cheminement offre une alternative intéressante à d'autres modes de déplacements au sein de l'agglomération. La qualité des secteurs traversés (quais de Grandson, les Grèbes, parc des Rives, plage d'Yverdon) permet également au promeneur de se délasser loin des nuisances et à bonne distance des sites naturels protégés. La promenade possède néanmoins quelques points noirs qui créent des discontinuités dans cette liaison de mobilité douce.

La première barrière est naturelle : il s'agit de la Thielle. La réalisation d'un pont sur la Thielle permettant d'assurer la continuité de la *Promenade du Littoral* est d'ailleurs inscrite au projet d'agglomération (Rapport final du projet d'agglomération, concept de mobilité, p. 58 ss). Le coût d'une telle mesure est estimé dans le document à 900'000 frs. Sa réalisation est programmée à l'horizon 2015. Néanmoins, dans son rapport d'examen, la Confédération a refusé de cofinancer cette mesure, et a considéré que celle-ci devait être entièrement supportée par les communes de l'agglomération.

La deuxième barrière est infrastructurelle : il s'agit de la route de Payerne et de la voie ferrée. En effet, le promeneur ou le cycliste venant des grèves de Clendy ou du site des Menhirs, et désirant rejoindre le site de Champ-Pittet, doit traverser successivement la route cantonale et la voie de chemin de fer.

Au vu de ce qui précède, le groupe des Verts, demande à la Municipalité d'évaluer l'opportunité d'assurer la continuité d'un itinéraire de mobilité douce sur la promenade dite du *Littoral*, entre Grandson et Champ-Pittet.

Cette réflexion prendra en compte les éléments suivants :

- possibilités de financement d'un pont sur la Thielle, dans la continuité du chemin des Bosquets ou à tout autre endroit jugé opportun ;
- possibilités de franchissement de la route de Payerne et de la voie ferrée entre les grèves de Clendy et le site de Champ-Pittet (aménagement routiers, passage sous terrain...), et évaluation des coûts des mesures nécessaires.

Cette réflexion devra s'inscrire dans les études menées dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération. Les communes partenaires devront être associées à la démarche. Les mesures proposées devront respecter les sites naturels de valeur et s'articuler aux différents projets prévus par la Municipalité dans les secteurs traversés.

Yverdon-les Bains, le 1<sup>er</sup> octobre 2009

Pour le groupe des Verts,

Vassilis Venizelos

